

AVOCATS SANS FRONTIÈRES QUÉBEC

**ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007**

AVOCATS SANS FRONTIÈRES QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 - 6



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Avocats sans frontières Québec

Nous avons vérifié le bilan de **Avocats sans frontières Québec** au 31 décembre 2007 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de dons et de contributions des membres pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des contributions des membres reçus et aux états des résultats et de l'évolution des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les dons et les contributions des membres mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, le 26 mai 2008

AVOCATS SANS FRONTIÈRES QUÉBEC

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

2

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PRODUITS		
Subventions	49 428 \$	43 823 \$
Dons	21 089	22 807
Commandites et activités de financement	35 475	17 400
Contributions des membres	11 615	14 755
Revenus divers	-	1 002
Contributions en nature (note 5)	<u>1 060 050</u>	<u>999 250</u>
	<u>1 177 657</u>	<u>1 099 037</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels et gestion de projets	40 934	41 831
Déplacements et hébergements	22 468	40 937
Frais généraux de missions	11 558	16 982
Séminaires	5 374	9 249
Honoraires de vérification	4 900	4 900
Promotion et sensibilisation	4 169	3 280
Frais généraux d'administration	475	668
Contributions en nature (note 5)	<u>1 060 050</u>	<u>999 250</u>
	<u>1 149 928</u>	<u>1 117 097</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>27 729</u></u> \$	<u><u>(18 060)</u></u> \$

AVOCATS SANS FRONTIÈRES QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

3

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
SOLDE D'OUVERTURE	15 423 \$	33 483 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>27 729</u>	<u>(18 060)</u>
SOLDE DE CLÔTURE	<u><u>43 152</u></u> \$	<u><u>15 423</u></u> \$

AVOCATS SANS FRONTIÈRES QUÉBEC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2007

4

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	48 738 \$	24 571 \$
Taxes à la consommation	<u>3 533</u>	<u>-</u>
	<u><u>52 271</u></u> \$	<u><u>24 571</u></u> \$
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	9 119 \$	9 148 \$
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	<u>43 152</u>	<u>15 423</u>
	<u><u>52 271</u></u> \$	<u><u>24 571</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué le 23 octobre 2002 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, contribue à la défense des droits des personnes les plus vulnérables dans les pays en voie de développement ou en crise.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs seront reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET SERVICE

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'ils auraient dû autrement être achetés par l'organisme.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le Conseil des normes comptables a publié de nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers, soit le chapitre 3855, « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation ».

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

PRÊTS ET CRÉANCES, ET PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conseil des normes comptables a publié de nouvelles normes comptables concernant les instruments financiers, soit les chapitres 3862, « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers - présentation ».

Les obligations de fournir des informations qualitatives et quantitatives sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers sont plus exhaustives que celles requises actuellement en vertu du chapitre 3861, Instruments financiers - information à fournir et présentation, et en reprennent telles quelles les règles de présentation.

La société prévoit appliquer ces nouvelles normes au cours du prochain exercice et la direction est d'avis que leur application ne devrait avoir aucune incidence importante sur ses états financiers au cours de la première période d'application.

5. CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les contributions en nature représentent les services rendus non rémunérés par les bénévoles.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

En raison de l'échéance à court terme des actifs et passifs financiers, la direction estime que la valeur comptable de ces éléments est sensiblement équivalente à leur juste valeur.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse est classée comme étant détenue à des fins de transaction et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme détenus à des fins autres que de transaction.

7. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, puisque les autres états financiers exposent clairement l'information requise.